



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-040-2026-04

PUBLIÉ LE 20 AVRIL 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Pôle RH en santé

IDF-2026-04-20-00002 - Arrêté n° DOS - 2026 / 1597 modifiant
l'arrêté n° DOS - 2025 / 4799 fixant la composition de la
commission régionale paritaire.?? (5 pages)

Page 3

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

IDF-2026-04-20-00003 - Arrêté du 20 avril 2026?? portant modification
de la composition du conseil d'administration de la caisse
d'allocations?? familiales de l'Essonne (2 pages)

Page 9

Agence Régionale de Santé

IDF-2026-04-20-00002

Arrêté n° DOS - 2026 / 1597 modifiant l'arrêté n°
DOS - 2025 / 4799 fixant la composition de la
commission régionale paritaire.

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ n° DOS – 2026 / 1597
modifiant l'arrêté n° DOS – 2025 / 4799

fixant la composition de la commission régionale paritaire

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment les articles R.6156-79 et R. 6156-80 ;

Vu le décret n°2013-843 du 20 septembre 2013 relatif aux commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2021-1254 du 28 septembre 2021 modifiant la composition et les attributions des commissions régionales paritaires placées auprès des directeurs généraux des agences régionales de santé ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2007 modifié relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 modifiant l'arrêté du 28 septembre 2021 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des commissions régionales paritaires ;

Vu le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 29 avril 2024 ;

Vu l'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, Monsieur Denis ROBIN, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'Offre de soins de l'ARS Ile-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2025 modifiant l'arrêté du 25 mars 2007 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement de la commission régionale paritaire ;

Vu les désignations et propositions transmises par les autorités, institutions et organismes qui en sont chargés ;

ARRÊTE

Article 1^{er} La commission régionale paritaire est placée auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;

Article 2 La commission régionale paritaire d'Île-de-France est composée de vingt-huit membres, répartis en deux collèges ;

1) Pour le collège des représentants des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques des établissements publics de santé

1. Au titre des représentants titulaires et suppléants désignés par les organisations syndicales :

- Les représentants désignés par l'organisation syndicale Avenir Hospitalier (AH) ;

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Patrick PELLOUX (AMUF) – APHP Hôpital Necker	M. le Docteur Souhayl DAHMANI (SNPHARE) – APHP Hôpital Robert Debré
M. le Docteur Eric LE BIHAN (SNPHARE) – APHP Hôpital Beaujon	M. le Docteur Anouar BEN HELLAL (SNPHARE) CH de Versailles
M. le Docteur Pascal DE BIEVRE (SYNGOF) – Grand Hôpital de l'Est Francilien	M. le Docteur Jérémy DO CAO (SNPEH) – APHP Hôpital Antoine Bécclère

- Les représentants désignés par la Confédération des Praticiens des Hôpitaux (CPH) :

Titulaires	Suppléants
Mme le Docteur Amélie BEAUGRAND (SPHP) – CH Théophile Roussel	M. le Docteur Jean-François DELAPORTE (SPH) – CH de Gonesse
Mme le Docteur Marie-Josée CORTES (SPH) – CH François Quesnay - Mantes la Jolie	Mme le Docteur Eva TEMOIN (USP) – EPS Ville Evrard
M. le Docteur Pascal FAVRE (SPH) – EPS Ville Evrard	Mme le Docteur Agnès CERTAIN (SPHP) – APHP Hôpital Bichat – Claude Bernard

- Les représentants désignés par la Coordination Médicale Hospitalière (CMH) :

Titulaires	Suppléants
Mme le Docteur Ghislaine BENDJENANA – GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences	M. le Docteur Mohamed DIALLO – Grand Hôpital de l'Est Francilien

- Les représentants désignés par l'Inter syndicat National des Praticiens Hospitaliers (INPH) :

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Patrick LEGLISE – APHP – Hôpital Joffre-Dupuytren M. le Professeur Christophe TRESSALET – APHP Hôpital Avicenne	Mme le Docteur Gabrielle ALLIO – GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences

- Les représentants désignés par le syndicat Jeunes médecins :

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Pierre HAMANN Mme le Docteur Cherifa CHEURFA	M. le Docteur Alexis BOURLA Mme le Docteur Soraya HUGAIN

- Les représentants désignés par le Syndicat national des médecins, chirurgiens, spécialistes et biologistes des hôpitaux publics (SNAM-HP) :

Titulaires	Suppléants
M. le Professeur Sadek BELOUCIF – APHP Hôpital Avicenne	M. le Docteur Stéphane DAVID – APHP – Hôpital Lariboisière Mme le Docteur Marie-Christine BECQ-KAYAL APHP – Hôpital Saint-Louis

2. Au titre des représentants des étudiants de troisième cycle :

Titulaires	Suppléants
M. Thibault ROQUES – (SIHP) Mme Louise LIMES– (SRP-IMG)	Mme Magalie BAYLE– (SIHP) Mme Mathilde RIBEIRO (SRP-IMG)

2) **Pour le collège des représentants des établissements publics de santé :**

- Au titre des représentants des directeurs ou directeurs – adjoints d'établissement public de santé :

Titulaires	Suppléants
M. Lazare REYES - GH Fondation Vallée Paul Guiraud	En attente de désignation
M. Damien HUGOT- Délégué régional adjoint FHF	Mme Isabelle PERSEC Déléguée régionale FHF
M. Jérôme SONTAG – CH de Rambouillet	M. Pascal DUFOUR – CH de Rambouillet
M. Maxime LEMEE – GHT Grand Paris Nord-Est Conférence DAM	M. Paul CHALVIN – GHT Grand Paris Nord-Est Conférence DAM
M. Emmanuel RAISON – Direction des affaires médicales Siège APHP	M. Julien GALLAUD – Direction des affaires médicales Siège APHP
M. Kevin MARCOMBE – Direction des affaires médicales Siège APHP	Mme Ariane INDART – Direction des affaires médicales APHP
M. Olivier TRETON – Directeur des affaires médicales GHU Sorbonne Université – APHP	En attente de désignation – APHP

- Au titre des représentants des Présidents ou membres de commission médicale d'établissement :

Titulaires	Suppléants
M. le Docteur Edouard DEVAUD – Hôpital NOVO	En attente de désignation
M. le Docteur Jean Luc PONS – CH Victor Dupouy Argenteuil	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	Mme le Docteur Catherine BOITEUX – GHU PARIS Psychiatrie et Neurosciences
M. le Professeur Jacques DURANTEAU – GHU Paris-Saclay - APHP	M. le Professeur Antoine PELISSOLO – GHU Henri Mondor - APHP
M. le Professeur Jean-Damien RICARD - président de la Commission Vie Hospitalière et Attractivité - APHP	Mme le Professeur Virginie SIGURET-DEPASSE GHU Lariboisière - APHP
M. le Professeur Bahram BODAGHI - président de la Commission Hôpital Ville Territoire – APHP	M. le Professeur Loïc DE PONTUAL – vice-président CHVT- APHP

- Article 3** Les membres titulaires et suppléants sont désignés pour une durée de quatre ans ;
- Article 4** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté ;
- Article 5** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France ;
- Article 6** Un recours contre le présent arrêté peut être formé devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Denis, le 20 avril 2026

Le Directeur de l'Offre de soins
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Arnaud CORVAISIER

Direction de la sécurité sociale-Mission nationale
de contrôle et d'audit des organismes de
sécurité sociale

IDF-2026-04-20-00003

Arrêté du 20 avril 2026
portant modification de la composition du
conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Essonne

**ARRÊTÉ du 20 avril 2026
portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations
familiales de l'Essonne**

**Le ministre du travail et des solidarités
La ministre de la Santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées**

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, L. 215-3, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 2025 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature à Monsieur Guy-Michaël DALIN, Chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre Val-de-Loire de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 19 mars 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2026 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne ;

Vu les désignations formulées par le monsieur le préfet de la région Île-de-France ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}

Est nommé au conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de l'Essonne :

2° En tant que Représentants des employeurs

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléant :

- Monsieur Yves SOULABAIL sur poste vacant

Article 2

Le chef d'antenne des régions Ile-de-France et Centre-Val de Loire de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 20 avril 2026

Le ministre du Travail et des Solidarités

Pour le ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN

**La ministre de la Santé, des Familles, de
l'Autonomie et des Personnes handicapées**

Pour la ministre et par délégation :

Signé

Guy-Michaël DALIN